



DATE: le 24 septembre 2015
À: Tous les prêtres et paroissien-ne-s
DE: Bureau de l'évêque
OBJET: Crise des réfugiés syriens et initiative pastorale

Je désire vous informer concernant diverses possibilités qui s'offrent à nos paroisses pour venir en aide aux victimes de la crise des réfugiés Syriens.

Parrainage

Le Diocèse de Sault Ste-Marie et les paroisses ne sont pas éligibles et ne sont pas reconnus par le gouvernement pour parrainer des réfugiés au Canada. En conséquence aucun parrainage par toute paroisse, de quelque manière que ce soit, est permise. À toute fin pratique aucun contrat, aucune initiative, ou engagement peut être conclu par une paroisse ou un comité dans le domaine du parrainage. De plus, les paroisses ne peuvent pas conclure d'entente financière ou assumer des obligations pour les réfugiés. Aucune collecte est autorisée pour un projet de parrainage paroissial ou un projet conjoint de parrainage avec une autre institution civile ou religieuse. Cependant, j'encourage les fidèles laïques comme individus ou en groupe, de parrainer des réfugiés en leur propre nom et de leur propre initiative. C'est avec regret que le gouvernement canadien a refusé au Diocèse notre demande pour être reconnu comme parrain officiel et nous a rappelé la loi de l'impôt sur le revenu concernant les dons acceptables pour l'Église.

Je recommande à tout individu ou groupe qui envisageraient un parrainage de considérer *le PROJET HOPE* de l'Archidiocèse de Toronto. Le Bureau pour les Réfugiés de l'Archidiocèse de Toronto est parmi l'un des plus importants au Canada. On y trouve un personnel compétent et généreux pour conseiller, soutenir et accompagner des groupes qui désirent s'engager dans un processus de parrainage ou de relocalisation de réfugiés. Le site web est [https://www.archtoronto.org/about-us/departments-\(o-z\)/Office_for_Refugees](https://www.archtoronto.org/about-us/departments-(o-z)/Office_for_Refugees).

Collecte pour les réfugiés

J'autorise, par la présente, UNE collecte spéciale en faveur des Réfugiés de la Syrie, tout en respectant le bon jugement pastoral du curé s'il en juge autrement. Les fonds perçus dans cette collecte à cet effet doivent être remis dans une enveloppe personnel portant le nom du donateur et son adresse pour recevoir *de la paroisse* un reçu pour fins d'impôts. La somme totale de cette collecte sera envoyée au bureau de l'Administration diocésaine avant le 16 octobre 2015 et sera remis à **l'Organisation catholique canadienne pour le Développement et la Paix**. Le but de cette démarche est de faire en sorte que les dons recueillis puissent être doublés par le Fonds d'urgence du gouvernement canadien pour la crise des réfugiés. Ci-joint vous trouverez ma première communication sur le même sujet.

Je vous remercie pour la considération que vous donnerez à cette initiative.

Ted Hargreaves
Économe diocésain

†Jean-Louis Plouffe
Évêque de Sault Ste-Marie